

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2019

Convocation : 17 septembre 2019

Affichage : 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, HAMON Martine.

Absents excusés : LEPLEY Laurence (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), AUBRY Gérard (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), KRYSTEK Betty (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN), GOUPILLOT Sylvie.

Secrétaire de séance : ROULLAND Alain

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 26 juin 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Martine HAMON, au sein du conseil municipal, suite à la démission d'Emmanuelle BIENFAIT.

Les commissions auxquelles participait Emmanuelle BIENFAIT étaient les suivantes :

- Scolaire / Cantine / Garderie / CLSH,
- Personnes âgées,
- Fêtes et cérémonies,
- Associations, culture, jeunes, sport.

Martine HAMON accepte de faire partie de ces commissions jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrat de location annuelle des illuminations.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

URBANISME

Permis de Construire :

- MAUGÉ Jérémy et CUIROT Élise – 16, Les Jouannes : Construction d'une maison d'habitation.
- FLEURY François – 15 Les Corbières : Construction d'un garage.
- PIETRI François – 34 Gravelle de Bas : Surélévation d'une maison.
- LEBAILLY Sarah – 27 Bis Les Tourterelles : Construction d'un bâtiment de type carport.
- SAS ACASIR – 45 Le Bourg : Rénovation d'une étable et changement de destination.
- FRAIZE Ludovic et Pauline – 19 Bis Les Bertrands : Construction d'une maison.
- LANCRE Jimmy – 5 Les Corbières : Construction d'un garage.
- LE LAIRE Jonathan, et GIFFARD Flore – 33 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison.
- LEBOISSELIER Cyrille – 10 Les Boulays : Construction d'un bâtiment de type carport.

Déclarations Préalables :

- TYRAN Gildas – 16 Les Landes : Edification d'un mur de clôture et d'un portail.
- WEROZUB Maxime – 12 Hauteville : Création et modification d'ouvertures.
- COTTEBRUNE Bruno – 24 Les Chênaies : Construction d'un abri de jardin.
- CORBIN Nicolas – 67 Les Bertrands : Création d'une ouverture.

Certificats d'Urbanisme :

- GINER Antoine – Le Bourg : Découpage pour création d'une parcelle constructible.
- MOINDRON Alain – La Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle en deux parcelles constructibles.
- BOTTIN Nicolas – 40 Gravelle de Haut : Découpage pour création d'une parcelle constructible.

BÂTIMENTS

Les travaux de construction de la nouvelle salle ont repris, elle est désormais hors d'eau / hors d'air, les travaux à l'intérieur vont pouvoir commencer. Le maître d'œuvre s'est engagé sur une livraison pour les vacances de Noël de l'ensemble du bâtiment, y compris les extérieurs.

Suite à une mésentente au niveau du cahier des charges concernant le chauffage de l'actuel local des associations, il y a une moins-value. En effet, l'entreprise d'électricité a pour mission d'installer un chauffage rayonnant au plafond alors que l'entreprise en charge des menuiseries intérieures devait installer des dalles de plafond. Les deux faisant doublon et étant incompatibles, il a été décidé d'opter pour le chauffage rayonnant au plafond. La moins-value issue des dalles non posées sera utilisée pour isoler le grenier du local. Un devis sera présenté par l'entreprise Dalmont avec une probable soule à la charge de la commune.

CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un courrier avait été adressé à la mairie au printemps concernant la cession d'un délaissé de terrain de 120 m² à l'angle de la parcelle sise au n°2 « Le Clos de la Boulangerie », et cadastré A 2591 et 288. Cette parcelle n'a aucune utilité pour la commune, qui doit l'entretenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de ce terrain à 120 €. Tous les frais annexes seront à la charge de l'acheteur. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

ADOPTION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) POUR 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 13 septembre 2019 par le Président de la CLECT.

REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAC AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reverser au Comité d'Animation « La Tollevastaise » la subvention initialement versée par la CCDD soit 1 000.00 €.

RENTREE SCOLAIRE

Philippe ROINÉ effectue un compte-rendu de la rentrée scolaire. Comme l'année scolaire précédente, l'école compte huit classes, dont une dans un local modulaire en attendant la mise en service du nouveau bâtiment. Les effectifs sont les suivants :

- 189 enfants scolarisés, dont 71 en maternelle,
- 180 enfants inscrits à la cantine.

Du matériel informatique a été acquis pour l'école maternelle, qui sera en partie subventionné par l'inspection académique. Les crédits restant sur la ligne d'investissement sont affectés à l'équipement de la nouvelle classe, qui devrait intervenir en fin d'année 2019.

Pour la cantine, le lave-vaisselle a été changé et est désormais opérationnel à 100%.

Plusieurs conseillers municipaux interrogent Monsieur le Maire sur la nouvelle organisation du service de restauration scolaire. Certaines rumeurs circulent autour du groupe scolaire selon laquelle les repas ne seraient plus réalisés sur place.

Philippe ROINÉ souhaite rappeler que, contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse et contrairement aux rumeurs qui circulent autour du groupe scolaire, les repas sont toujours réalisés dans la cuisine du restaurant scolaire par le personnel communal, qui assure cette tâche avec la même exigence et la même conscience professionnelle qu'auparavant.

En effet, le conseil municipal a fait le choix depuis la dernière rentrée scolaire de faire appel à la société API pour apporter une assistance technique afin de garantir un meilleur fonctionnement de la restauration scolaire. Ce prestataire, qui fournit depuis un an les repas du centre de loisirs, assure l'approvisionnement des denrées brutes alimentaires. Pour cela, il s'est engagé à référencer nos fournisseurs habituels et fait le nécessaire pour s'assurer de leur collaboration dans les meilleurs délais. La municipalité reste très attachée à la qualité des produits utilisés, en exigeant de la proximité pour la plupart des fournisseurs et notamment ceux délivrant les produits frais. Elle s'assure que cette évolution n'impacte en aucun cas la qualité des repas fournis aux enfants de l'école.

De plus, il précise que la municipalité procède actuellement à la modernisation de sa cuisine scolaire de manière à pouvoir faire face à l'augmentation des effectifs de cantine. En effet, l'acquisition d'un four multifonctions est en prévision pour 2020, subventionnable en partie par le F.I.P.H.P. (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). C'est également le cas pour le lave-vaisselle installé durant l'été 2019.

TARIFS CLSH

Philippe ROINÉ indique que, sur les tarifs du centre de loisirs, les montants du quotient familial pour les bénéficiaires des Cartes Loisirs A et B apparaissent. Or, la Caisse d'Allocations Familiales les a modifiés et la délibération n'est donc plus applicable.

Il convient de prendre une délibération récapitulant l'ensemble des tarifs.

Enfants tollevastais :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	12,00 €	9 €	8 €	5 €

Enfants des communes signataires :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	14 €	11,00 €	9,00 €	6 €

Enfants des autres communes :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	25 €	22 €	15,00 €	12 €

Tarifs des enfants bénéficiant de la politique tarifaire CAF ou MSA

	Carte loisirs A		Carte loisirs B	
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
Journée repas	4 €	2 €	5,50 €	2,75 €
Demi-journée repas	3,50 €	1,75 €	4,30 €	2,15 €
Demi-journée sans repas	1,80 €	0,90 €	3,00 €	1,50 €

TARIFS MSA

	Journée repas	Journée sans repas	Demi-journée repas	Demi-journée sans repas
Tollevastais	11,50 €	8,50 €	7,50 €	4,50 €
Signataires convention	13,50 €	10,50 €	8,50 €	5,50 €
Non-signataires convention	24,50 €	21,50 €	14,50 €	11,50 €

Philippe ROINÉ indique que, durant l'été, des soucis ont été rencontrés concernant des inscriptions prises et les enfants ne sont pas venus. Etant donné que des animateurs étaient prévus et qu'ils étaient ainsi en surnombre, cela a eu un coût pour la collectivité. Les élus doivent réfléchir à une manière de sanctionner. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations et un temps de réflexion supplémentaire pour se prononcer et décide de reporter cette décision à la prochaine réunion de conseil.

TARIFS SALLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs des salles ont évolué depuis 2010 sans qu'aucune délibération ne reprenne l'ensemble des tarifs. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de valider tous les tarifs sur une seule et même décision. Il est proposé de profiter de cette occasion pour revoir les tarifs.

Un long débat s'instaure sur le montant de l'augmentation à apporter. Les élus se mettent d'accord sur une augmentation de 10% des montants en arrondissant aux 5 ou 10 € les plus proches. Il est également décidé d'appliquer ces nouveaux tarifs dès le 3 janvier 2019.

Certains élus regrettent que les personnes qui ont déjà réservé la salle sur 2020 se voient appliquer un tarif différent de celui indiqué lors de leur réservation. C'est pour cette raison que Loïc RENAN, Sandrine GALLE et Philippe ROINÉ s'abstiennent.

A l'issue d'une discussion, les tarifs suivants sont validés, à compter du 03/01/2020 :

TARIFS POUR LES TOLLEVASTAIS :

<u>Maison du Sonneur</u> :	Weekend :	165 € + 25 € de chauffage
	Journée :	85 € + 15 € de chauffage
<u>Salle Polyvalente</u> :	Weekend :	135 € + 25 € de chauffage
	Journée :	70 € + 15 € de chauffage

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE

<u>Maison du Sonneur</u> :	Weekend :	220 € + 25 € de chauffage
	Journée :	115 € + 15 € de chauffage

Salle Polyvalente : Weekend : 190 € + 25 € de chauffage
Journée : 100 € + 15 € de chauffage

TARIFS DES FORFAITS MENAGE

Maison du Sonneur : 95 €
Salle Polyvalente : 75 €

Pour toute location, deux cautions seront demandées lors de la remise des clés :

- Un chèque de 400 € pour d'éventuelles dégradations
- Un chèque de 100 € pour le ménage

Location Vaisselle : 0,80 € le couvert

Casse ou perte :

Pièce de vaisselle	Prix
Assiette	2.00 €
Verre / coupe / tasse	2.00 €
Fourchette / Couteau / Cuillère	1.00 €
Plat	20.00 €
Carafe	8.00 €
Cafetière	20.00 €
Corbeille à pain	7.00 €
Légumier inox	15.00 €
Soupière	20.00 €
Dalle de plafond	10.00 €

Le règlement concernant la location des salles par les « non-tollevastais » reste le même, c'est-à-dire que les salles ne peuvent pas être louées par les « non-tollevastais » plus d'un an à l'avance, alors qu'elles peuvent l'être par les habitants de la commune.

Ces tarifs sont révisables par délibération du conseil municipal.

ILLUMINATIONS : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise Sonolux, dans les mêmes termes que ces six dernières années.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Jardin du souvenir** : Une demande est parvenue en mairie concernant la possibilité d'installer une plaque sur laquelle apparaîtraient le nom et les dates de naissance et de décès des personnes dont les cendres auraient été dispersées dans le jardin du souvenir, afin que les proches puissent s'y recueillir. La commission se réunira pour proposer des solutions.
- **La Tollevastaise** : La 23^{ème} édition de la Tollevastaise aura lieu le samedi 12 octobre.
- **Repas des seniors** : Chantal TRAVERS rappelle que la date du repas est fixée le dimanche 6 octobre à la salle polyvalente.
- **Épavage** : ACTP a commencé la campagne automnale de nettoyage des bords de route.
- **Voie** : Marcel NÉE répond à la question d'Alain ROULLAND concernant l'état de la route entre le « Flaquet » et Brix. Il a eu l'information de la part de l'entreprise MASTELLOTTO qu'un accord avait été trouvé pour le financement des travaux de remise en état de cette route. Ils devraient être réalisés prochainement.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 13 novembre 2019 à 20h30.

Fin de la séance : 22h45